

SIGNATURE  
DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE  
2011-2017

\*\*\*\*\*

À BORDEAUX  
LE LUNDI 24 OCTOBRE 2011  
À 12 H 00

\*\*\*\*\*

INTERVENTION DE PHILIPPE MADRELLE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Préfet,  
Chers collègues élus,  
Mesdames, Messieurs,

Comme vous, je mesure l'importance de la signature qui nous réunit ce matin, autour du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

La loi du 5 juillet 2000, élaborant ce schéma, prévoit sa révision tous les six ans.

Celui qui a été publié en Gironde au mois de mai 2003, a vu sa révision engagée, il y a deux ans.

Le Département a assuré sa maîtrise d'ouvrage, Monsieur le Préfet, en co-pilotage avec l'État, et nous avons fait appel au bureau d'études ANFIS.

Malgré les éléments de diagnostic que nous a fourni ce dernier, nous avons été amené à résilier le marché car les prestations fournies ne correspondaient pas à nos attentes.

Ce sont donc les services de l'État et du Conseil Général en régie qui ont finalisé ce document.

Le schéma fait l'objet d'une concertation régulière, avec l'organisation de réunions territoriales, sous l'égide des Sous-Préfets et des Conseillers Généraux référents.

Le schéma a été validé lors de notre assemblée plénière du 30 juin dernier, et doit faire l'objet d'un arrêté conjoint d'approbation.

Vous me permettrez de noter que la Ville de Bordeaux, a délibéré favorablement pour l'implantation de l'aire d'accueil, prévue sur les communes de la rive droite, et sur Bordeaux Bastide, sous réserve que les 50 places supplémentaires envisagées sur la CUB ne soient pas localisées à Bordeaux.

Je souhaiterais à présent revenir sur quelques points qui me semblent essentiels.

La mise en place de ces aires ainsi que la sédentarisation progressive de nombreuses familles ont logiquement amené à la scolarisation d'enfants, issus de la communauté des gens du voyage.

Toutefois, de nombreuses communes rurales connaissent des difficultés car le personnel enseignant ne se sent pas suffisamment soutenu.

Même si la Gironde, avec ses 18 Postes à Sujétions Spéciale (PASS) est plutôt bien dotée, certains territoires ne bénéficient pas de cet appui, je pense notamment à la Haute Gironde.

Il m'apparaît donc nécessaire que ces postes puissent être maintenus, voire créés dans les communes qui développent des politiques d'accueil.

Au-delà, les prescriptions inscrites dans le schéma révisé vont impliquer la mobilisation de crédits, en investissement et en fonctionnement.

En effet, Monsieur le Préfet, l'État a prévu de financer les nouvelles aires figurant dans la révision du schéma sans réserve de votes des crédits.

En 2011, le Conseil Général a confirmé sa participation de 25 % aux frais de fonctionnement des aires d'accueil, pour un montant de 525 438 euros.

Le maintien d'un soutien financier de l'État aiderait les collectivités à remplir leurs obligations.

De plus, le schéma départemental révisé a identifié des besoins de sédentarisation des gens du voyage, dont les conditions de mise en œuvre devront être définies dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Il serait nécessaire de définir rapidement les moyens financiers mobilisés pour les opérations d'habitat adapté et des Maîtrises d' Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), accompagnant leur réalisation.

Lors de la dernière commission consultative, l'État a confirmé son désengagement de financement pour ce type de maîtrise d'œuvre dédiée aux gens du voyage, ce qui pose un réel problème.

L'association des amis des voyageurs conduit une action d'accompagnement à la sédentarisation de ces familles, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre co-financée par l'État et le Conseil Général.

Cette structure associative assure par ailleurs une mission de domiciliation des familles installées sur les aires, ainsi qu'un appui technique, dans le cadre de l'élaboration de projets sociaux éducatifs.

Compte tenu de son rôle important renforcé par la dissolution de l'association des gens du voyage, une diminution du soutien de l'État compromettrait durablement son équilibre financier et l'obligerait alors à trouver de nouvelles sources de financement.

Monsieur le Préfet, je ne doute pas de l'intérêt que vous accorderez à nos requêtes et je vous remercie de votre attention.

Philippe MADRELLE